

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL719

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 5, substituer aux mots

« la prise en charge »

les mots :

« les modalités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.